



## Rapport annuel 2022

### Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction de la Gestion des Déchets

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

## Sommaire

<b>1. La compétence " Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés "</b> .....	6
1.1. Eurométropole de Metz .....	6
1.2. Les compétences de l'Eurométropole de Metz .....	6
1.2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de l'Eurométropole de Metz .....	7
1.2.2. Les principaux acteurs du territoire .....	7
1.2.3. La régie directe .....	7
1.2.4. La régie HAGANIS .....	8
1.3. L'organisation de la collecte .....	8
1.3.1. La pré-collecte .....	8
1.3.2. La collecte .....	9
1.4. Les unités de traitement .....	13
1.4.1. Les unités de traitement de l'Eurométropole de Metz .....	13
1.4.2. Les déchèteries .....	14
1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD) .....	15
1.5. Les relations contractuelles .....	16
1.5.2. Les marchés publics .....	17
<b>2. Les principales évolutions en 2022</b> .....	18
2.1. La conteneurisation .....	18
2.2. La prévention des déchets .....	19
2.3. L'augmentation des performances de tri .....	23
2.4. La Redevance Spéciale (RS) .....	24
2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité .....	25
2.5.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre .....	25
2.5.2 Formations sécurité suivies par les personnels .....	25
2.5.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole .....	26
2.5.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité .....	27
2.6 Relation usagers .....	27
2.7 Géolocalisation .....	28
<b>3 Les indicateurs techniques</b> .....	28
3.1. Les contenants .....	28

3.1.1	Les sacs .....	28
3.1.2	Les bacs .....	28
3.1.3	Les points de regroupement (PR).....	29
3.1.4	Les points d'apport volontaire (PAV).....	29
3.2	Les tonnages collectés.....	29
3.2.1	Les ordures ménagères résiduelles.....	29
3.2.2	Les matériaux recyclables .....	29
3.2.3	Le verre .....	31
3.2.4	Les encombrants .....	32
3.2.5	Les déchèteries.....	32
3.2.6	Les déchets verts municipaux.....	34
3.2.7	Synthèse des tonnages .....	34
3.3	Les tonnages traités et leurs filières.....	35
3.3.1	Le centre de tri .....	35
3.3.2	L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers .....	36
3.3.3	Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries .....	36
3.3.4	La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets .....	37
<b>4</b>	<b>Les indicateurs financiers .....</b>	<b>37</b>
4.1	Observations générales.....	37
4.2	Analyse globale .....	39
4.3	Le financement de la compétence .....	39

Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2022 – Volet traitement des déchets

## LES CHIFFRES CLES

### TERRITOIRE & INSTALLATIONS



**230 515 habitants**  
(Population desservie au 31/12/2022)



**45 communes**  
(Communes au 31/12/2022)  
**313 km<sup>2</sup>**



**1 centre de valorisation des déchets avec :**  
1 Unité de Tri des Matériaux  
1 Unité de Valorisation Energétique



**8 déchèteries**  
**1 PAVD** intégrant une  
Déchèterie dédiée aux professionnels

### DONNEES TECHNIQUES



**118 212 tonnes de DMA collectés**  
( -6,8% depuis 2016 en kg/an/hab.)



**99,8% performance énergétique de l'UVE**



**210 669 MWh d'énergie produite**  
(Chauffage urbain et électricité)



**26% valorisation matière**  
(Chauffage urbain et électricité)

### RESULTATS (en 2022)



**513 kg/an/habitant**  
(-4,7% par rapport à 2021)



**599 composteurs** individuels distribués  
Depuis 2002, 13 330 composteurs distribués  
**32 nouveaux sites** de compostage collectif  
215 sites depuis 2012



**17 PAV enterrés** installés  
**91 PAV aériens** installés  
Soit un total de 1 573 cuves en fonction au  
31/12/2022



**2 073 usagers**  
Sensibilisés lors d'évènements  
**57 166 foyers et entreprises**  
Sensibilisés aux consignes de tri

### DONNEES FINANCIERES



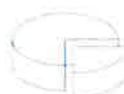
**109,48 € HT coût aidé par habitant**  
Ce coût reflète la charge restant à financer  
par la collectivité par habitant



**229,98 € HT coût aidé par tonne**  
Ce coût reflète la charge restant à financer par  
la collectivité par tonne de déchets collectés



**944 254 € de recettes pour la  
Redevance Spéciale (RS)**



**9,25% taux de TEOM**

PAVD : Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

UVE : Unité de Valorisation Energétique

PAV : Point d'Apport Volontaire

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

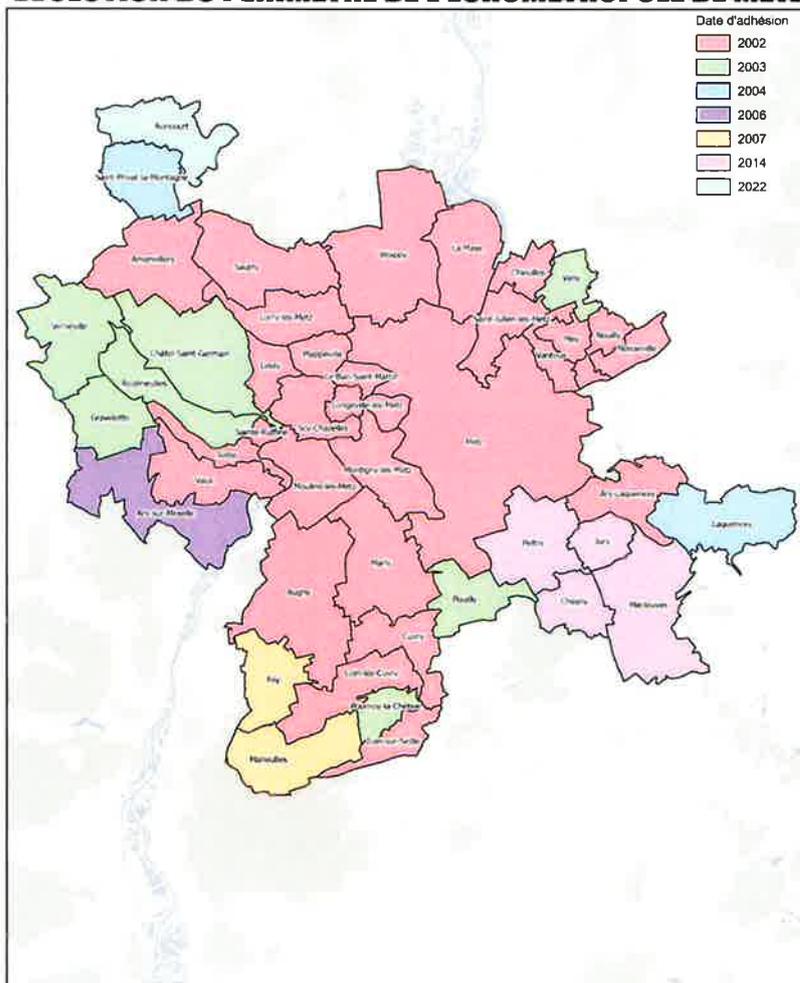
## 1. La compétence "Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés"

### 1.1. L'Eurométropole de Metz

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Par décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 a été créée, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole, dénommée " Metz Métropole " par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

En septembre 2021, Metz Métropole a engagé une démarche pour se dénommer « Eurométropole de Metz ». Elle regroupe 45 communes et compte 230 515 habitants, soit plus de 22 % de la population du département de la Moselle, sur une superficie de 313 km<sup>2</sup>.

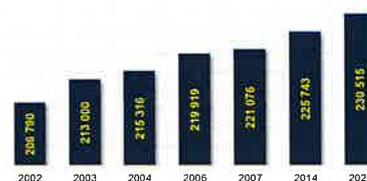
### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



**22%** de la population du département de la Moselle

**6%** des communes du département pour 313 km<sup>2</sup>

Evolution de la population au cours de l'évolution du périmètre de l'Eurométropole



Population à la date d'adhésion

2002	206 790 habitants
2003	213 000 habitants
2004	215 316 habitants
2006	219 919 habitants
2007	221 076 habitants
2014	225 743 habitants
2022	230 515 habitants

\*Source : INSEE RP 1999 - 2022 / SINOE 2005 - 2022



### 1.2. Les compétences de l'Eurométropole de Metz

L'Eurométropole de Metz exerce des compétences en matière de :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat

- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie, dont la compétence "**Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**"

### 1.2.1. Intitulé de la compétence "déchets" dans les statuts de l'Eurométropole de Metz

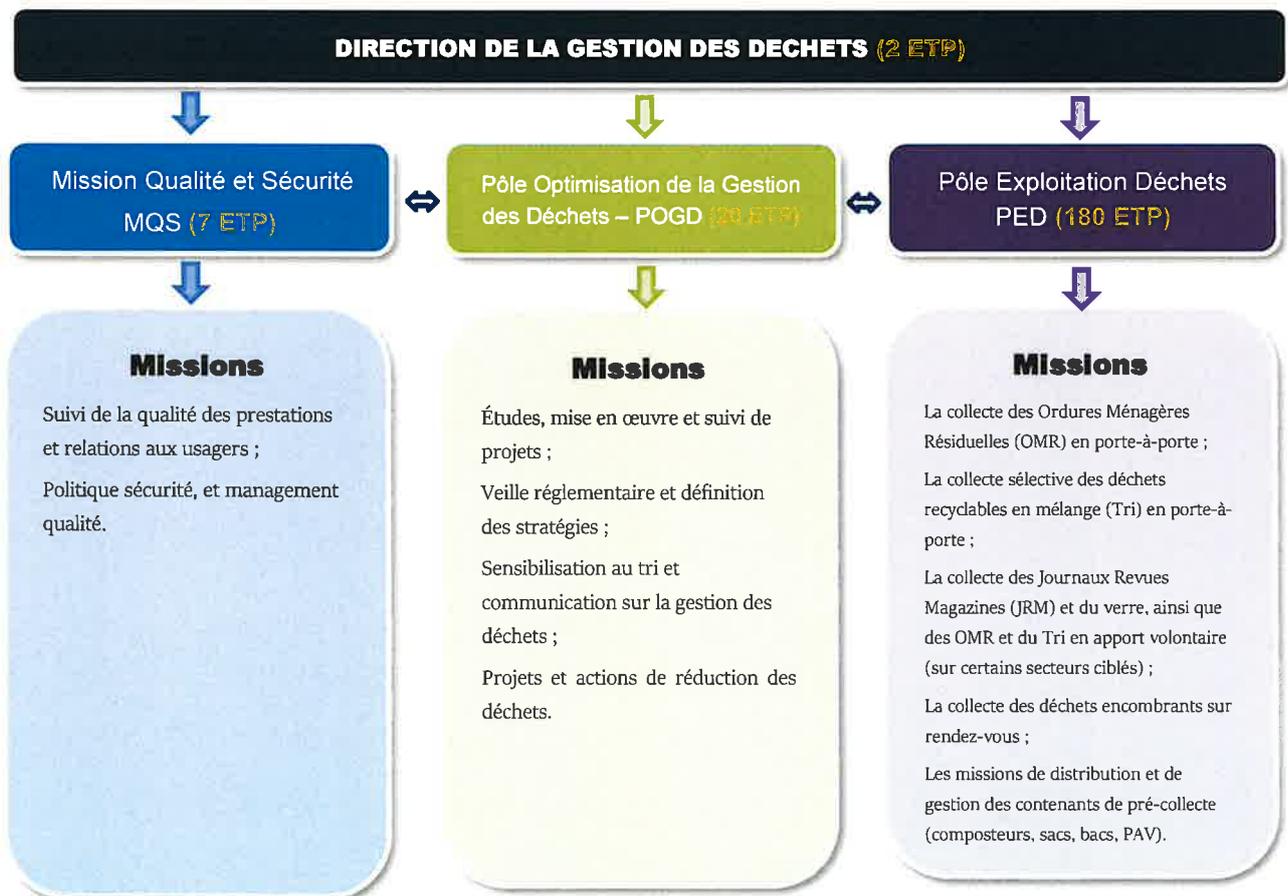
L'Eurométropole de Metz est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'Eurométropole de Metz » exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres la compétence " Gestion des déchets ménagers et assimilés ".

### 1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

L'Eurométropole de Metz est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur deux acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

### 1.2.3. La régie directe

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités interdépendantes qui composent la régie directe de l'Eurométropole de Metz.



ETP : Equivalent Temps Plein

En 2022, la Direction de la Gestion des Déchets a mobilisé 209 ETP pour l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 180 dédiés aux activités de collecte.

La Direction de la Gestion des Déchets s'appuie sur un parc de 67 véhicules, composé de :

- 41 bennes à ordures ménagères (dont 7 mini-bennes 5m<sup>3</sup>, 2 électriques et 4 bennes bi-compartmentées)
- 3 bennes à ordures ménagères grue
- 5 camions Déchets industriel Bras grue
- 1 camion Déchets industriel Bras
- 1 camion Déchets industriel grue (collecte des encombrants)
- 12 véhicules légers (2 VL plateau, 5 fourgons, 2 véhicules grand volume à hayon, 3 véhicules de lavage)
- 4 véhicules de service

#### 1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collègues : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de l'Eurométropole de Metz et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2022, HAGANIS compte 112 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 259 agents (traitement des déchets et assainissement).

HAGANIS exploite le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les 8 déchèteries métropolitaines et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.3. L'organisation de la collecte

#### 1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

Des sacs de collecte



Des bacs



Des points de regroupement (PR)



Des points d'apport volontaire (PAV)



L'Eurométropole de Metz s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires. Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

De manière générale, la collecte s'effectue en porte-à-porte. Les usagers présentent leurs bacs sur la voie publique devant chez eux. Cette solution n'est cependant pas applicable pour l'ensemble des foyers. Lorsque les usagers ne disposent pas d'espace pour le remisage des bacs ou que les véhicules de collecte rencontrent des difficultés d'accessibilité, l'Eurométropole de Metz propose des équipements de pré-collecte des déchets en apport volontaire. Les usagers sont alors invités à apporter leurs déchets en sacs (ordures ménagères) ou en vrac (emballages ménagers recyclables) dans des équipements installés sur le domaine public (bacs roulants, bornes enterrées ou conteneurs aériens).

### 1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets a évolué de manière importante depuis 2013. Ces évolutions sont la résultante des différentes politiques de prévention et de gestion des déchets mises en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation R 437 de la CNAMTS permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte. Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2022.

#### 1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

#### 1.3.2.2. La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de l'Eurométropole de Metz sur l'ensemble du territoire, 7 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres-villes d'Ars-sur-Moselle et de Metz. Les secteurs conteneurisés du centre-ville de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hypercentre de Metz est collecté en C7 (7 collectes par semaine). En effet, une collecte le dimanche a été ajoutée en juin 2021. Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire sauf sur les points d'apport volontaire où la fréquence est plus élevée et adaptée au taux de remplissage des cuves.

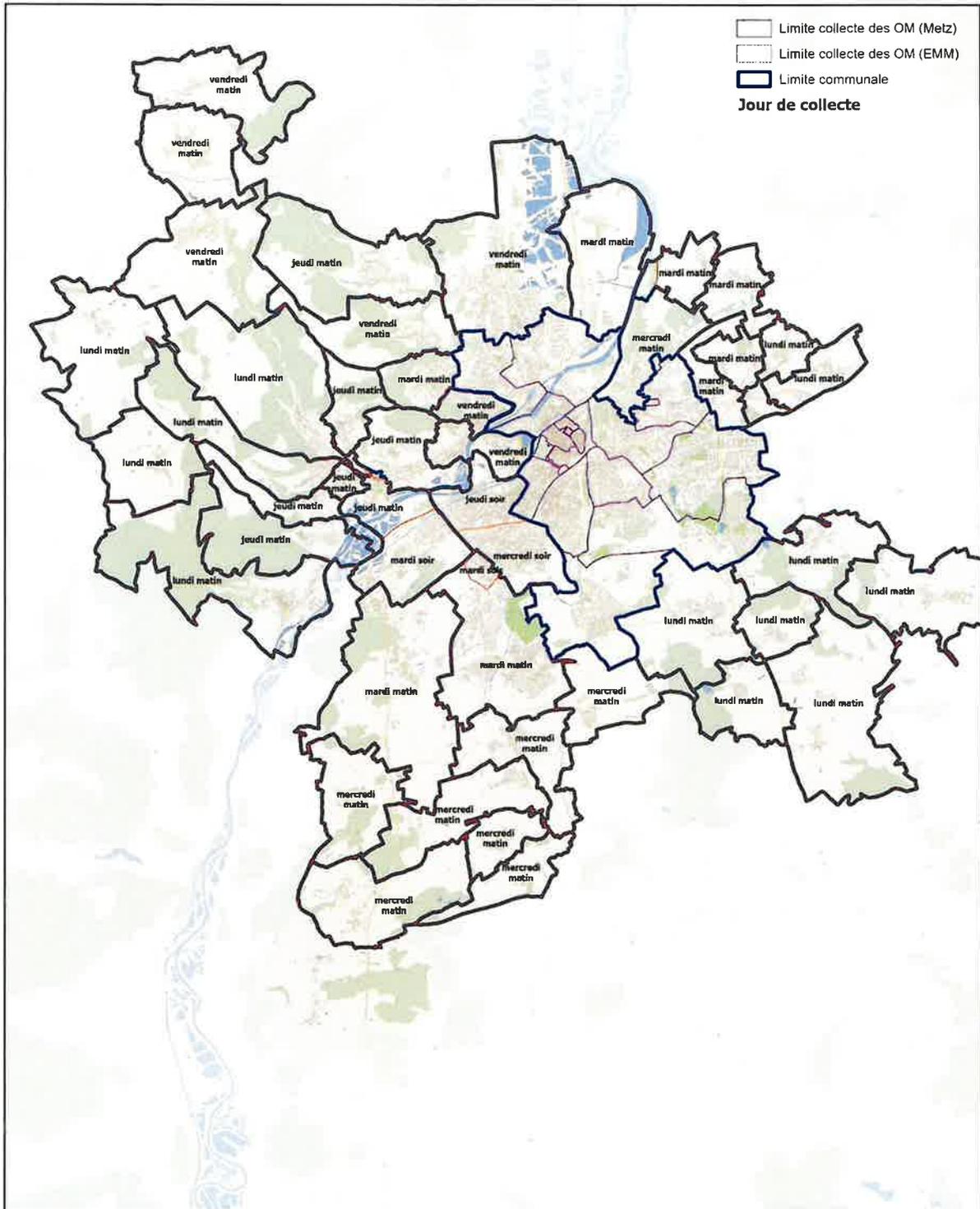


Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).

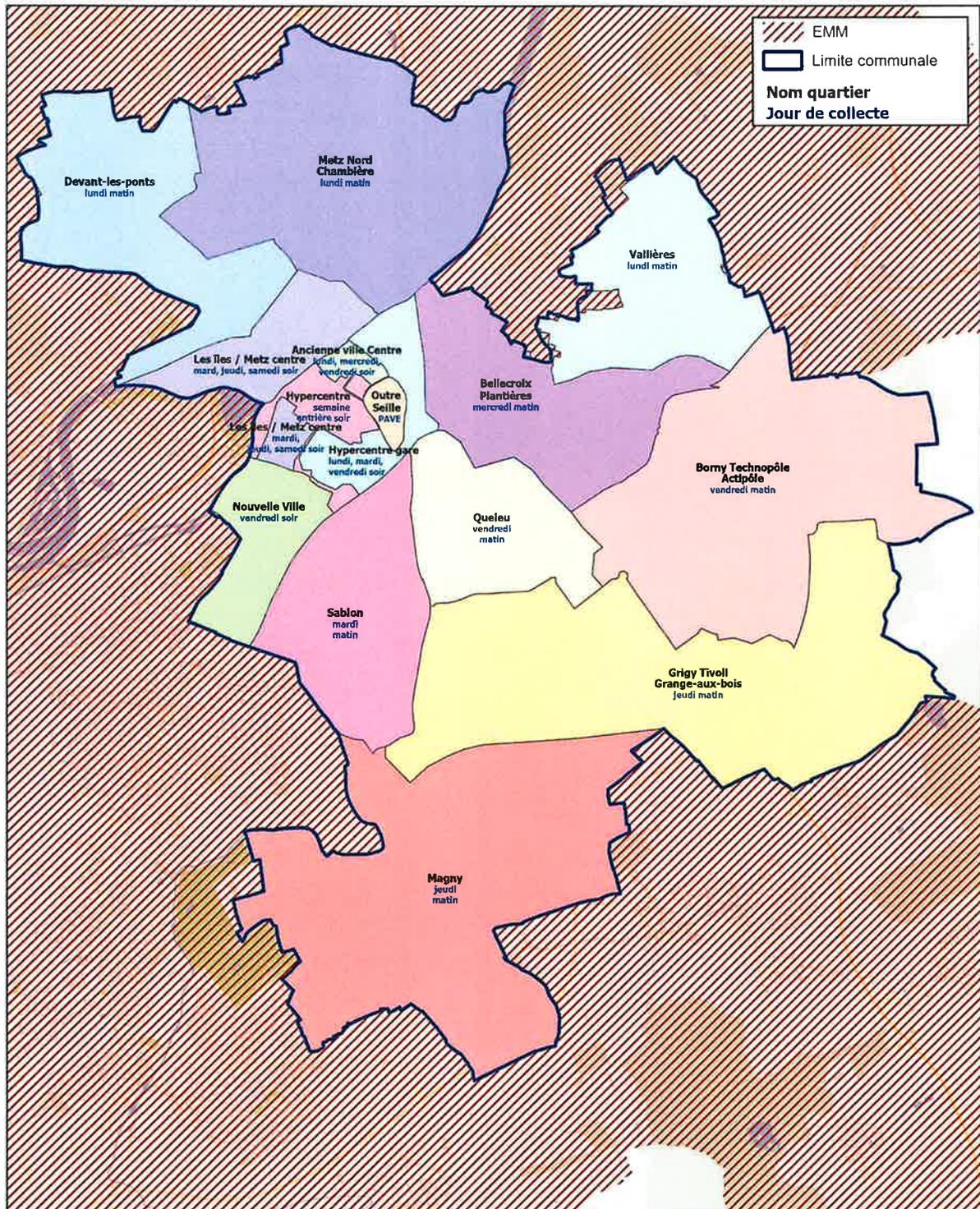


Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte pour toutes les communes de l'Eurométropole de Metz, pour la ville de Metz, les jours de collecte varient en fonction des quartiers de celle-ci.

# SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EMM



# SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES METZ



**SYSTÈME  
INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE**  
SERVICE MUTUALISÉ METZ MÉTROPOLE



© 2022 SIG Metz Métropole. Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite.

### 1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

À la suite de difficultés de recrutement qui ont eu pour incidences des ruptures de service, le Pôle Exploitation Déchets a été dans l'obligation de faire appel à des prestataires de collecte des déchets :

- Pour le flux verre depuis mai 2019
- Pour le flux OMR à compter de mars 2021
- Pour le flux JMR, un temps par prestataires, il est repassé en Régie en janvier 2020

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par les prestataires sur l'ensemble du territoire 365 jours/365, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage.

Le Pôle Exploitation Déchets a également mis en place un marché public de lavage et de maintenance de ces équipements. Le lavage consiste en un nettoyage de la cuve béton avec un jet haute-pression et en un nettoyage de la borne dans une cellule de lavage adaptée sur camion.



### 1.3.2.4. La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m<sup>3</sup> par jour et par foyer.

Dans le cas de logements collectifs de plus de 10 foyers, le rendez-vous doit être pris pour la copropriété, pour un volume maximum de 5 m<sup>3</sup> par enlèvement.

Trois jeudis par mois la collecte des encombrants est dédiée aux bailleurs sur des zones prédéfinies (Metz-Nord et Woippy) pour VIVEST, ICF et l'OPH. La collecte des encombrants obéit à des règles strictes de présentation et de flux.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 45 autres communes de l'Eurométropole de Metz sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

Par ailleurs, le service PAV Benne Encombrants (PBE) assure également la mise à disposition et la collecte quotidienne de bennes (flux OMR, encombrants, déchets verts) au profit de plusieurs services techniques municipaux (13 communes), du Centre St-Jacques et de bailleurs. Le service met également à disposition 4 fois par semaine un compacteur pour les marchés de plein vent de Metz. Enfin, il gère régulièrement la collecte des déchets au sol des Gens du Voyage.



#### SERVICE ENCOMBRANTS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

LES OBJETS ACCEPTÉS ✓				LES OBJETS REFUSÉS ✗				
<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>PETITS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ÉLECTRO-MÉNAGERS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>PETITS ÉLECTRO-MÉNAGERS ET ÉLECTRONIQUE</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)
<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)	<b>GRANDS ENCOMBRANTS</b> L'ensemble des objets encombrants (meubles, électroménager, etc.)

La dépose ne doit pas dépasser 1,5m<sup>3</sup>

### 1.3.2.5. Les collectes des déchets des professionnels

Un service de collecte historique de certains professionnels existe au centre-ville de Metz, pour le verre produit par les professionnels de la restauration et les cartons des commerçants. Ce service devrait progressivement être restreint compte-tenu du développement des équipements en apport volontaire sur le secteur.

## 1.4. Les unités de traitement

### 1.4.1. Les unités de traitement de l'Eurométropole de Metz

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Le Centre de Tri a été modernisé en 2022. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'HAGANIS.

#### 1.4.1.1. L'Unité de Tri des Matériaux (UTM)

Avec la modernisation intégrale du Centre de Tri, HAGANIS répond à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages et renforce son savoir-faire en matière de tri de déchets.

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure. Le nouveau process permet de séparer et de conditionner les matériaux en 11 flux : papiers, papiers-cartons (mêlés, complexés et non complexés), emballages en acier et en aluminium, films plastiques PE, bouteilles et flacons PET clair et PE/PP, pots et barquettes en PE/PP, emballages plastiques entrant dans le flux développement.

76 % des tonnages proviennent de l'Eurométropole de Metz, 24% sont issus des collectes sélectives d'intercommunalités voisines (Haut- Chemin-Pays de Pange, Rives de Moselle, Saulnois).

En 2022, 19 301 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 18 231 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (1 070 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 14 773 tonnes de matériaux prêts à être recycler et la valorisation énergétique de 3 458 tonnes de refus de tri.



Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.4.1.2. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité réglementaire annuelle de 120 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2022, 111 051 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 104 980 tonnes d'ordures ménagères et 6 071 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

L'incinération de 110 591 tonnes a permis de produire 296 533 tonnes de vapeur et la vente de 210 669 MWh (18 114 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2022, avec un taux de 99,8 %.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 16 656 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 393 tonnes de métaux non-ferreux et 2 333 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.4.2. Les déchèteries

Les habitants de l'Eurométropole de Metz peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries exploitées par HAGANIS.



Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total, les habitants de 57 Communes y ont accès, soit près de 238 000 habitants (source : INSEE, population légale 2020).

#### **Liste des déchets acceptés en déchèteries en 2022**

BATTERIES

BOIS

CARTONS

CARTOUCHES

DÉBLAIS-GRAVATS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

DÉCHETS INCINÉRABLES

DÉCHETS NON INCINÉRABLES

DÉCHETS VERTS

ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

EMBALLAGES SOUILLÉS

HUILES ALIMENTAIRES

HUILES DE VIDANGE

HUISSERIES

LIVRES

MÉTAUX

PILES

PLÂTRE

PNEUMATIQUES

RADIOGRAPHIES

TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES

TUBES FLUORESCENTS

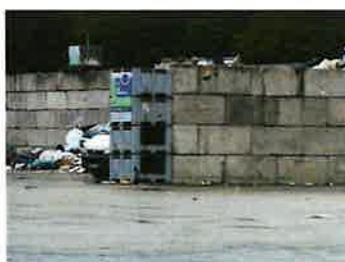
Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 hors jours fériés à l'exception de Vernéville et Peltre. L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes de l'Eurométropole de Metz et dans les communes conventionnées des Communautés de Communes de Mad et Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange. L'accès est payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux). L'apport est limité à 3 m<sup>3</sup> par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m<sup>3</sup> par jour).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

#### **1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée, à Metz. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes, qu'elle accueille du lundi au vendredi.



Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### Liste des déchets acceptés à la déchèterie professionnelle en 2022

BALAYURES

BOIS A (palettes, caisses non traitées, non peintes)

BOIS A BIO (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm)

BOIS B (bois ayant reçu un traitement)

CARTON

DÉBLAIS-GRAVATS

DEEE

DÉCHETS VERTS

ENCOMBRANTS

HUISSERIES

INCINÉRABLES

NON INCINÉRABLES

MÉTAUX

PLÂTRE

SABLES

VERRE MÉNAGER

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

44 092 dépôts ont été enregistrés à la PAVD toutes activités confondues en 2022, générant 66 695 tonnes de déchets traités et évacués de la PAVD. On observe une baisse des dépôts enregistrés et des déchets traités et évacués en 2022 par rapport à 2021 (respectivement -6,6% et 9,5%).

Le centre de transfert permet de rassembler les déchets non incinérables, le plâtre, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par l'Eurométropole de Metz. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé, ou d'une valorisation énergétique, à l'UVE notamment.

En 2022, la PAVD a également accueilli 11 216 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité HAGANTIS 2022

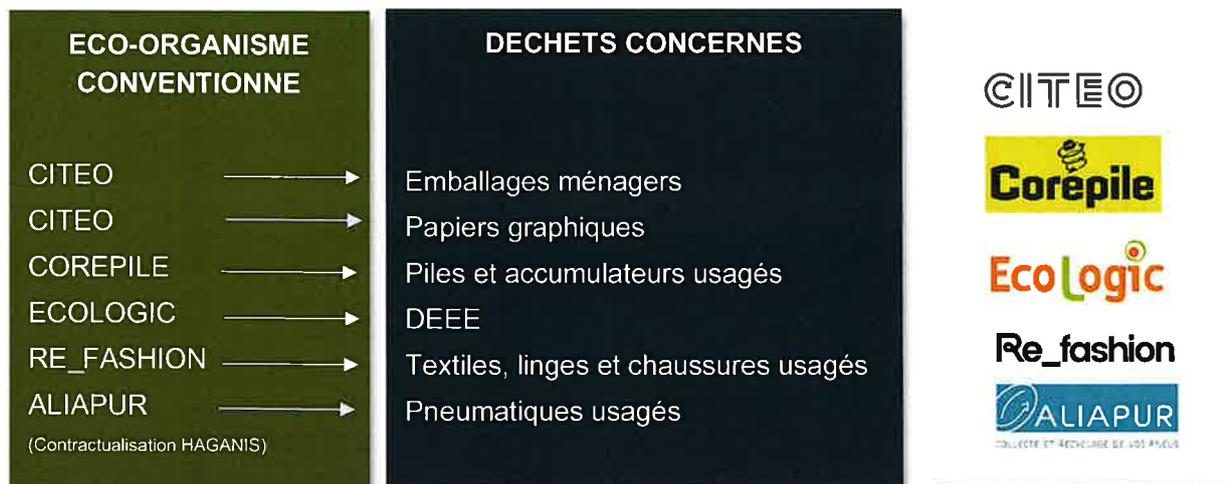
## **1.5. Les relations contractuelles**

### **1.5.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du "pollueur-payeur", leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS conventionnent avec les éco-organismes suivants :

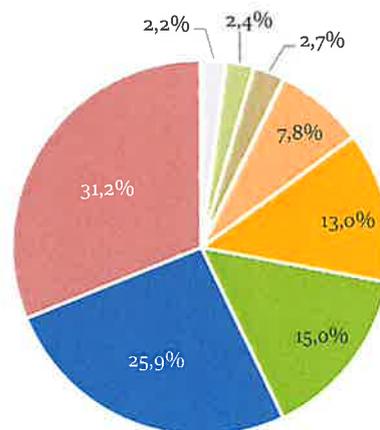
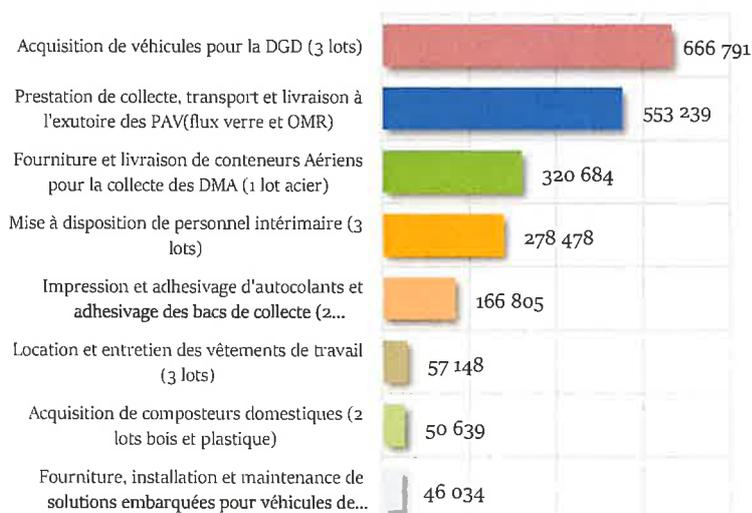


### 1.5.2. Les marchés publics

La répartition des marchés mandatés concerne à :

- ✓ 72% l'exploitation
- ✓ 25% l'optimisation et la gestion des déchets
- ✓ 3% le financement général

#### Répartition des montants de marchés publics mandatés en 2022 par type de prestation au sein de la DGD



## Liste des marchés publics mandatés en 2022

Objet	Date de Notification	Durée en Mois	Titulaire
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS - LOT 1 : 2 VÉHICULES BOM 20M <sup>3</sup> AVEC LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	21/09/2021	8,75	ÉTABLISSEMENTS HERMENT
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 2 : 2 MINI BENNES ÉLECTRIQUES COLLECTE EN CENTRE-VILLE	21/09/2021	7,75	GOUPIL INDUSTRIE
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 3 : 1 VÉHICULE GRUE BRAS 19T COLLECTE ENCOMBRANTS	21/09/2021	11,5	ÉTABLISSEMENTS HERMENT
LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : EPI	23/09/2019	36	BLANCHISSERIE LA FENSCH
LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : PARKAS HAUTE VISIBILITÉ	23/09/2019	36	BLANCHISSERIE LA FENSCH
LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : VÊTEMENTS DES AGENTS DES SERVICES PRÉ-COLLECTE ET PRÉVENTION	23/09/2019	36	BLANCHISSERIE LA FENSCH
ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN BOIS	07/11/2019	26	EMERAUDE CRÉATION
ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE	07/11/2019	26	QUADRIA
IMPRESSION D'AUTOCOLLANTS POUR LES BACS DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ	12/07/2022	1	BIMIER SOLUTIONS
ADHÉSIVAGE DES BACS DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ	19/07/2022	5	VALOPREST
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS EMBARQUÉES POUR VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, ET FOURNITURE DE LOGICIELS DE PILOTAGE OPÉRATIONNELS - GÉOLOCALISATION DES VÉHICULES	28/06/2022	36	SYSOCO
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS EMBARQUÉES POUR VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, ET FOURNITURE DE LOGICIELS DE PILOTAGE OPÉRATIONNELS - IDENTIFICATION DE BACS	19/05/2022	36	RF CONCEPTION
PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX VERRE	04/04/2022	45	SUEZ RV Nord Est
PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR	04/04/2022	45	SUEZ RV Nord Est
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS AÉRIENS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - LOT 1 ACIER	06/09/2022	12	NAPOLI FRÈRES
MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE (LOT 1 RIPEURS, LOT 2 AUTRES MÉTIERS DCD, LOT 3 MANUTENTIONNAIRE OPÉRA THÉÂTRE)	24/03/2020	38	RAS INTÉRIM

## 2. Les principales évolutions en 2022

### 2.1. La conteneurisation

En dépit des nombreuses contraintes (cours des matières premières, reprise économique, délais d'approvisionnement ...), 17 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) ont été installés en 2022. À cela s'ajoute 150 opérations de retrofit (remplacer d'anciennes cuves par de nouveaux modèles) soit plus 100% par rapport à 2021.

Par ailleurs, en 2022 des Points d'Apport Volontaire Aérien (PAVA) pour tous les flux ont également été installés. Historiquement, seuls les flux verre et papier disposaient de ce genre d'équipement. L'attribution d'un nouveau marché public en septembre a permis à l'Eurométropole de disposer de modèles de cuves plus attractifs. 91 cuves ont été déployées (40 pour le verre, 30 pour les ordures ménagères et 21 pour les emballages ménagers recyclables). Des équipements multi flux ont été installés à Ars-sur-Moselle, Metz et Saint-Julien-lès-Metz, permettant la suppression de 41 points de regroupement. Fin 2022, 186 points de regroupement sont actifs sur le territoire métropolitain.

Nombre total de cuves installées sur l'Eurométropole de Metz au 31/12/2022					
	Flux OMR	Flux EMR	Flux Verre	Flux Papier	Total
<b>PAV Aériens</b>	30	23	207	87	<b>347</b>
<b>PAV Enterrés</b>	585	304	260	77	<b>1 226</b>
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>327</b>	<b>467</b>	<b>164</b>	<b>1 573</b>

## Finalisation du projet conteneurisation :

### Centre-ville d'Ars-sur-Moselle :

En 2022, l'Établissement Public Foncier de Grand Est a rétrocédé une maison abandonnée et insalubre à la commune. Cette dernière, dans le cadre d'une convention avec l'Eurométropole de Metz, autorise après démolition l'implantation d'un Point d'Apport Volontaire Enterré. Ce dernier sera utilisé par 228 foyers, permettant ainsi le traitement 100% en apport volontaire de la totalité du centre-ville qui représente environ 457 foyers soit 1005 habitants estimés (17,2% de la commune).

### Centre-ville de Metz :

Le schéma de conteneurisation du centre-ville de Metz retenu au printemps 2021 s'est poursuivi en 2022. Objectif : créer une ceinture de PAVE autour du plateau piétonnier, complétée de locaux à déchets au cœur de ville.

À fin 2022, 2 points d'apport volontaire ont été installés : un PAVA temporaire rue Sous Saint-Arnould (en attendant les travaux pour un PAVE en 2024) et un PAVE rue Haute-Seille au croisement avec la Place des Paraiges. Ces équipements ont permis la suppression de 4 points de présentation sur le plateau piétonnier. D'autres projets PAV sont en cours d'étude, notamment rue de la Chèvre et rue de la Tête d'Or.

2022 a surtout été marquée en octobre par le lancement des travaux en vue de l'ouverture du premier local à déchets au 29 rue Haute-Seille. Ce local permettra à 142 ménages et 19 professionnels de déposer leurs déchets à tout moment 24h/24 et 7j/7 à l'aide d'un badge d'accès. D'autres locaux sont envisagés sur le plateau piétonnier.

### Optimisation des dispositifs de conteneurisation :

En parallèle, la Direction de la Gestion des Déchets engage une phase d'optimisation des dispositifs de collecte en place sur les communes déjà conteneurisées. Les dispositifs sont réévalués afin de traiter les éventuelles difficultés. Une réflexion quant à la pertinence technique et économique de la dualité des modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sur un même territoire sera engagée.

## 2.2. La prévention des déchets

Metz Métropole a choisi, en lien avec les membres de la CCES, de fixer 2 objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

- Moins 10 % soit 54 kg/habitant en 2020 par rapport à 2010,
- Moins 8 % soit 42 kg/habitant en 2023 par rapport à 2016 (soit 12 %, 66 kg/habitant par rapport à 2010).

Entre 2010 et 2020, l'objectif a été atteint grâce à la fermeture des déchèteries, l'arrêt temporaire des collectes d'emballages recyclables et papiers durant la période COVID. Des efforts restent à faire concernant la période 2016-2023. En effet, entre 2016 et 2022, la baisse observée est de 3,4% (objectif 2023, -8%).

En 2022, des actions ont donc été mises en œuvre pour remobiliser les usagers sur la réduction des déchets, le réemploi, la réparation et le tri des emballages ménagers recyclables. L'objectif étant de limiter la hausse prévisible de la production de déchets liée à un contexte de reprise économique.

## Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

### Compostage individuel

Poursuite des permanences composteurs les lundi et mercredi. Au total sur l'ensemble de l'année 2022, 599 composteurs ont été mis à disposition. C'est 4,3% de plus qu'en 2021 (soit 25 composteurs supplémentaires distribués).



### Compostage collectif

32 nouveaux sites de compostage « en pied d'immeuble » ont été équipés en 2022. Ce qui porte à 154 le nombre de sites en fonctionnement au 31/12/2022. Plus de 4 000 usagers bénéficient ainsi de ce type d'installations.

Par ailleurs, les 7 sites de compostage de quartier ont progressivement retrouvé un fonctionnement normal grâce à l'implication des associations référentes.



### Réutilisation des sapins de Noël

Comme en 2021, l'opération de réutilisation des sapins de Noël a été un franc succès. Le développement progressif du dispositif auprès des communes non-engagées s'est poursuivi. 41 des 46 communes ont participé à l'opération, c'est 4 communes de plus qu'en 2021. 6 381 (+29%) sapins ont ainsi été récupérés pour environ 47 tonnes de broyat obtenu (+27% par rapport à 2021).



## **Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire**

### En restauration collective

Une nouvelle commune a rejoint la démarche « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger ». Le retour à une situation sanitaire à peu près normale, a permis la poursuite du projet. 24 structures de restauration communale sont engagées dans le programme. Ce qui représente 2 400 enfants et 346 000 repas par an.



### En restauration commerciale

L'Eurométropole de Metz a fait le choix de promouvoir la pratique du « Gourmet Bag » (Doggy Bag à la française). Elle met à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. Deux nouveaux restaurants se sont engagés dans l'opération en 2022 portant le nombre total de restaurants partenaires à 119 pour 23 000 Gourmets Bag distribués.



### Gaspillage alimentaire à domicile

L'année 2022 a permis de réfléchir aux actions de sensibilisation et d'accompagnement à proposer aux ménages du territoire afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Une analyse fine de la composition des ordures ménagères réalisée fin 2021 fait le constat de la présence de 40 kilos / habitant / an de nourriture gaspillée dans les ordures ménagères. Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « test » d'une commune du territoire.



### Etude biodéchets

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers au 31 décembre 2023.

Fin 2021, l'Eurométropole de Metz a confié au cabinet de conseil et d'ingénierie INDDIGO une étude technico-économique de gestion séparée des biodéchets. L'objectif est de fournir à la Commission Déchets l'ensemble des informations et analyses nécessaires pour définir une stratégie de gestion des biodéchets ménagers et assimilés qui respecte le calendrier réglementaire. Un comité de pilotage, regroupant élus et services, a été installé pour assurer le suivi de cette étude.

Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « tests » d'une commune du territoire.



### **Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage**

#### Filière Livres

L'Eurométropole de Metz apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre RecycLivres, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi du livre. Depuis 2017, 29 319 livres ont été collectés et 80 % ont été mis en vente donc réemployés.

9 728 livres ont été collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage en 2022, soit 2 500 livres de moins que l'année précédente.

Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « tests » d'une commune du territoire.



#### Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union.

En 2022, les 66 conteneurs installés dans 32 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter 306 tonnes de TLC en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage ; un chiffre stable et équivalent aux tonnages de 2021.

Fin 2022 marque également le renouvellement de l'engagement de ces communes dans la filière via la signature de la nouvelle convention pour la période 2022-2025.

Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « tests » d'une commune du territoire.



#### Collectes zéro gaspi

803 donateurs ont apporté 14 tonnes d'objets dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville.

#### Annuaire des réparateurs

La marque "Répar'acteurs" permet aux artisans de la réparation de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité et leur permet de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur les territoires. Ce réseau poursuit son développement avec plus d'un tiers des artisans (24) du territoire métropolitain labellisés, sur un total de 63 en Moselle.

### **Axe 4 : Consommation responsable**

#### Eco-exemplarité en interne

Afin de réduire la consommation de papier blanc, le groupe de travail « Tri, réduction des déchets et économie circulaire » du réseau M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> a œuvré pour la mise en place d'une boîte à dons à l'attention de l'ensemble des agents sur le site de la Maison de la Métropole. Le principe est le suivant : permettre à tous de déposer et/ou de reprendre des objets en bon état, gratuitement.

Par ailleurs, la boîte à livres, en place depuis plusieurs années au Centre Technique Métropolitain a évolué en boîte à dons afin d'être plus en adéquation avec les pratiques des agents du site.

#### Eco-exemplarité des évènementiels

Eco manifestations Alsace souhaite étendre ses actions à l'échelle du Grand-Est. Elle a donc sollicité l'Eurométropole de Metz pour présenter la démarche de labellisation et d'accompagnement des évènements vers une éco-exemplarité. L'Eurométropole a fait le

choix d'expérimenter ce processus auprès de deux événements locaux. Les Trophées des Crapauds a été le premier événement labellisé en juin 2022. L'objectif est d'appréhender les moyens nécessaires pour mener une démarche globale d'accompagnement.

## **Axe 5 : Accompagnement des non-ménages**

### Services de Metz Métropole

À la suite des actions d'accompagnement au tri et à la réduction des déchets menées auprès des agents du siège de l'Eurométropole, l'assistance apportée s'est poursuivie en 2022 avec la « remise à niveau » du site de compostage. Ce dernier est destiné à accueillir les biodéchets produits au bureau (marc de café et épluchures de fruits notamment) ainsi que les déchets de cuisine de quelques agents volontaires.

### Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

7 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2022. Depuis le début de l'opération en 2016, 40 structures professionnelles ont ainsi bénéficié des conseils de l'Eurométropole de Metz. Les principales actions engagées (ou optimisées) par les entités accompagnées sont notamment le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage en établissement.

Une démarche concertée Eurométropole de Metz / Conseil Départemental 57 a été initiée courant 2022 avec pour objectif de proposer à l'ensemble des collèges volontaires du territoire de l'EMM un accompagnement au tri, à la réduction des déchets et au développement durable. Une première réunion d'information l'attention des 19 collèges du territoire s'est tenue fin 2022 pour proposer l'accompagnement avec un déploiement opérationnel à partir de 2023.

### Eco-défis

Action portée par la Direction de la Transition Ecologique de Metz Métropole, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans et commerçants du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable.

En 2022, 25 commerçants et artisans ont été accompagnés (19 nouveaux et 6 réengagements) portant le nombre de labellisés Éco-Défis sur l'Eurométropole de Metz à 72.

Depuis le début de la démarche en 2015, 470 défis ont été réalisés dont 148 en lien avec la gestion des déchets. En 2022 : 112 défis ont été réalisés dont 36 en lien avec la gestion des déchets.

## **Axe 6 : Transversalité**

### Sensibilisation du grand public

Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par l'Eurométropole de Metz, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

Actions menées en 2022 :

- 7 animations de sensibilisation de lutte contre le gaspillage alimentaire réalisées au sein d'établissements publics et entreprises (104 personnes sensibilisées)
- 2 animations antigaspi à destination du grand public ont été menées sur le salon de l'agriculture AGRIMAX à Metz et dans la commune de Peltre (50 personnes sensibilisées)
- Animation d'un stand dédié à la pratique du compostage à l'occasion du festival Jard'in Metz.

### 2.3. L'augmentation des performances de tri

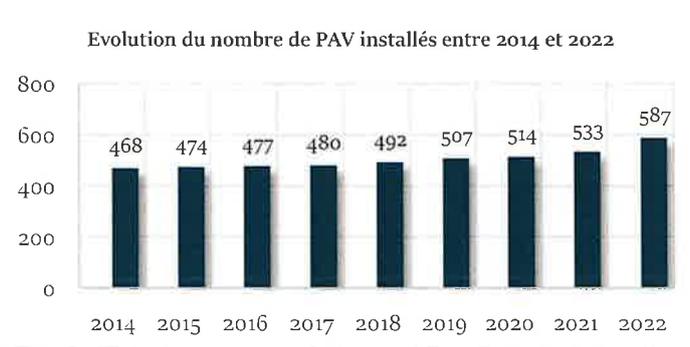
Le 1er janvier 2022, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages a été généralisée en France. Ce projet national vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique et à accélérer ainsi les dynamiques déjà à l'œuvre de réduction des ordures ménagères résiduelles.

Pour répondre à cette obligation, HAGANIS a entrepris l'adaptation et la modernisation de son centre de tri, au tri de tous les emballages ménagers. L'amélioration des performances de tri a été faite en lien avec le dispositif d'appels à projet de CITEO qui participe aux dépenses de modernisation des centres de tri et soutient les collectivités dans le passage à l'ECT.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Metz a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'amélioration des performances de tri et de recyclage des emballages recyclables et des papiers.

#### Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

En 2022, on observe une montée en puissance du déploiement des Points d'Apport Volontaire pour le verre d'emballage. 42 cuves aériennes et 12 cuves enterrées ont été installées sur le territoire de l'Eurométropole, renforçant ainsi le maillage existant. Depuis 2018 ce sont 105 PAV qui ont été installés.



#### Action 2 : Dotation de Points de Regroupement (PR)

Trois nouveaux points de regroupements ont été réalisés en 2022 à Ars-sur Moselle et à Metz. Deux points de regroupement de 8 et 4 bacs à Ars-sur-Moselle et un point de regroupement de 4 bacs à Metz (Borny-Technopôle-Actipôle).

#### Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction de la Gestion des Déchets

Poursuite du système de pré-collecte des déchets déployé sur le site du Centre Technique Métropolitain, organisé autour de 12 points de tri partagés. 5 collecteurs de gobelets et 6 boisseaux pour la collecte des déchets compostables. Ce projet a été accompagné d'une campagne de communication auprès des agents du site, et les agents d'entretien ont été formés au respect des consignes de tri.

#### Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention (ADTP) ont participé à 4 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Metz Plage, le Festival de l'écologie de la Ville de Metz, les marchés fermiers et la fête de la mirabelle. 2 073 usagers ont ainsi été sensibilisés dont 375 enfants.

D'autres actions de prévention et de sensibilisation ont également eu lieu au restaurant Class 'croûte, au conseil citoyen de Borny, à la résidence séniors Domitys de Moulins-Lès-Metz et au vide grenier à Jury, 61 personnes sensibilisées.

Par ailleurs, poursuite du programme annuel autour de la réduction et du tri des déchets au sein du centre social MJC Boileau (Woippy) et le périscolaire Arc en ciel (Metz) avec des ateliers autour du gaspillage alimentaire et du compostage. 78 enfants sensibilisés.

#### Action 7 : Organisation de sensibilisations ciblées

57 166 foyers ou entreprises répartis sur 30 communes de l'Eurométropole ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri, dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte.

### Action transversale : Extension des Consignes de Tri

La loi de « Transition Énergétique pour la Croissance Verte - LTECV n°2015-992 - Article L 541-1 du code de l'environnement » généralise la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour toutes les collectivités. L'Eurométropole de Metz a mis en place une action de communication forte auprès de la population en début d'année sur l'ensemble du territoire. 8430 flyers, 14 913 étiquettes et 669 panneaux ont été distribués, collés et posés pour le rappel et l'information des nouvelles règles de tri.

Par ailleurs, l'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte s'est poursuivi. 29 actions ont été menées dans 7 communes pour 3 255 entités sensibilisées. La modification des modalités de collecte des déchets dans l'hypercentre de Metz (passage d'une collecte en porte-à-porte à une collecte sur des points de présentation) et les projets de conteneurisation engagés sur le même secteur ont largement mobilisé l'équipe des ADTP.

### Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables : contrôles qualité

Les ADTP ont participé à 4 opérations de contrôle qualité. Trois auprès de particuliers et une sur un point de regroupement. 434 contenants contrôlés dont 15% avec erreur de tri parmi lesquels 19 contenants ont été refusés. Les adresses auxquelles ont été constatés des erreurs de tri ou des refus de collecte ont fait l'objet d'une sensibilisation.

### Soutien aux actions de prévention

Les ADTP ont apporté leur soutien pour la livraison à domicile auprès de particuliers, copropriété, ou associations. 315 composteurs ont ainsi été livrés en 2022. Ces livraisons sont un complément aux retraits possibles lors des permanences au Centre Technique Métropolitain.

## **Le programme pédagogique**

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'Environnement constitue un axe important de l'action de l'Eurométropole de Metz depuis de nombreuses années. L'animateur de la Direction de la Communication de l'Eurométropole, en partenariat avec l'Inspection Académique, propose un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2022-2023, 241 classes, réparties dans 55 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 154 l'année précédente. 5 243 enfants et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

## **2.4. La Redevance Spéciale (RS)**

La redevance spéciale est codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales. Les professionnels peuvent faire appel à l'Eurométropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 sur la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS), et le 29 juin 2015 sur la définition du règlement de redevance spéciale, fixant les modalités d'application. Sur cette base, la RS est déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement.

La délibération du 11 juin 2019 définit la phase 4 du projet de déploiement de la RS. Depuis le 1er janvier 2021, la RS s'applique à tout non-ménage produisant plus de 3 300 litres hebdomadaires de déchets.

La structure tarifaire de la RS est établie en fonction du volume des bacs et la fréquence de collecte. Le coût des déchets recyclables est fixé à 0,027 € / litre et celui des déchets non-recyclables à 0,039 € / litre.

Les modalités techniques et financières de la RS constituent des leviers pour inciter les professionnels à :

- Optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- Réduire les quantités de déchets par une facturation en adéquation avec les volumes produits ;
- Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation grâce à un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

Au 31 décembre 2022 : 156 établissements sont soumis à la redevance spéciale.

## 2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité

### 2.5.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, la Direction de la Gestion des Déchets a engagé en 2022, les actions suivantes :

- Poursuite de la remise à jour des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Métropolitain (CTM) et sur les sites extérieurs ;
- Mise en application d'un formulaire permettant la remontée et l'enregistrement des anomalies constatées par les agents (presqu'accident ou situations à risque) ;
- Intensification de la communication visuelle sur les thématiques EHS par l'utilisation des écrans dynamiques installés au CTM ;
- Déploiement des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...).

Les autres actions engagées les années précédentes ont été poursuivies telles que :

- La réalisation d'audits de sécurité terrain par le personnel d'encadrement visant à échanger avec les agents sur les bonnes pratiques et les éventuels points d'amélioration dans l'application des consignes de sécurité ;
- La création de supports de ¼ d'heure Environnement Santé Sécurité (EHS) afin de poursuivre la constitution d'une bibliothèque de sujets qui pourront être utilisés par la hiérarchie en fonction des problématiques rencontrées ;
- La poursuite de l'analyse statistique détaillée des accidents des années 2018 à 2021 afin de mieux appréhender les causes principales d'accident ainsi que les principaux sièges et natures des lésions ;
- Le suivi de tableaux de bord mensuellement sur l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;
- L'analyse systématique des accidents avec arrêt par une équipe pluridisciplinaire : victime, responsable hiérarchique de l'accidenté, services supports ou techniques si besoin et service EHS.

### 2.5.2 Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2022 :

INTITULÉ FORMATION	NOMBRE D'AGENTS FORMÉS	DURÉE DE FORMATION EN JOURS
<b>FORMATIONS RÈGLEMENTAIRES</b>		
CACES R485 - GERBEUR - cat2 - initial	2	2
CACES R489 chariot automoteur - cat3 - Initial	1	3
CACES 489 Chariot automoteur - cat 3 - recyclage	1	2
CACES R490 Grue auxiliaire - avec télécommande - initial	2	3
CACES R490 Grue auxiliaire - avec télécommande - recyclage	2	2
FCO Transport de marchandises	18	5
FIMO transport de marchandises	2	20
Permis C + code + prépa aux interro écrite et orale e-learning	7	20

FORMATIONS À LA SECURITE		
Acquérir des bases en prévention des risques professionnels	1	1
Analyser un accident de travail	1	2
SST - Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail	4	2,5
SST - Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs et sauveteuses secouristes du travail	3	1
Premiers secours en santé mentale	1	2
Manipulation des extincteurs	2	0,5
La collecte des déchets en toute sécurité	25	2

### 2.5.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

De manière générale, on observe une légère amélioration du nombre d'accidents de travail entre 2021 et 2022. Cependant en 2020 on compte 11 accidents de plus qu'en 2020.

	Année 2022	Année 2021	Année 2020	Evolution 2022/2021
Accidents de travail avec arrêt	25	28	19	
Maladie professionnelle	0	0	0	
Accidents de travail sans arrêt	6	5	1	
Accident de travail mortel	0	0	0	

Un taux de fréquence qui reste élevé avec une dégradation des taux de gravité et d'absentéisme en 2022 par rapport à 2021.

	Année 2022	Année 2021	Année 2020	Évolution 2022/2021
Taux de fréquence	70,73	73,96	48,70	
Taux de gravité	7,55	5,13	4,24	
Taux d'absentéisme	11,76	8,98	8,52	

**Taux de fréquence** = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) \* 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

**Taux de gravité** = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail \* 1 000 / nombre d'heures travaillées

**Taux d'absentéisme** = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) \* 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Evolution favorable : moins d'accidents du travail et d'absences

Evolution défavorable : plus d'accidents du travail et d'absences

Le taux de fréquence malgré un nombre identique d'accidents avec arrêt sur 2021 et 2022, baisse légèrement par une augmentation du nombre d'heures travaillées en 2022 mais reste toutefois à un niveau élevé. A titre de comparaison, le taux de fréquence national pour l'activité de collecte des déchets non-dangereux était de 34,7 en 2021.

Le taux de gravité a quant à lui augmenté en 2022 indiquant sur cette année de référence des accidents de travail ayant nécessité plus de jours d'arrêt qu'en 2021. Ce taux reste également nettement supérieur à la moyenne nationale pour les métiers la collecte des déchets non-dangereux qui était de 3,5 au titre de l'année 2021.

L'analyse détaillée des accidents a permis d'identifier que les épaules (20%) et le bassin/abdomen (20%) puis les main (16%) sont les sièges des lésions les plus impactés. Les natures des lésions qui découlent de ces accidents sont des douleurs lombaires (24%), des contusion (20%) et des entorses (16%).

Enfin, le taux d'absentéisme a également repris une tendance à la hausse principalement liée à l'augmentation des absences faisant suite à accident du travail (+37 % par rapport à 2021) mais également à l'évolution du nombre de jours d'absence pour congés maladie ordinaire (+20%). Le nombre de jours d'absence a également évolué mais de manière plus faible (+11%).

#### 2.5.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction de la Gestion des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessibles à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le développement d'une culture sécurité.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

#### 2.6 Relation usagers

Créé en 2012, le service " relations aux usagers ", est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction de la Gestion des Déchets. Joignables par mail ([qualitedechets@eurometropolemetz.eu](mailto:qualitedechets@eurometropolemetz.eu)) ou via un numéro unique (03 87 20 10 00), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h à 17h, soit 49h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2022, 22 100 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers...) ont été enregistrées (aucune saisie de donnée durant le premier confinement), dont :

- 5 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 71 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 2 % de mises en relation ;
- 22 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2022, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 57 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 2 % pour la distribution des sacs ;
- 28 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 5 % pour la prévention ;
- 8 % autres services

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention.

## 2.7 Géolocalisation

Le système déployé associe systèmes embarqués et logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Il est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de l'EUROMETROPOLE de METZ.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et les véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

Ces données permettent de répondre directement à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien avec les équipages, quasiment en temps réel.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...);
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, via des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Ces outils permettent la formalisation des plans de tournées.

Au 31 décembre 2022, 245 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.

## 3 Les indicateurs techniques

### 3.1. Les contenants

#### 3.1.1 Les sacs

En 2022 seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 173 500 sacs pour la collecte des ordures ménagères (242 300 en 2021)
- 95 000 sacs transparents pour la collecte sélective (180 500 en 2021)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

#### 3.1.2 Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2022, 363 bacs OMR et 921 bacs EMR ont été distribués avec majoritairement des interventions liées à des échanges pour modification de volume ou bacs disparus.

Le service dédié à la distribution des bacs intervient aussi dans la maintenance et la réparation de bacs pour un total de 6 048 interventions en 2022 (changement de couvercles cassés, roues...).

De même, 157 bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2022, 52 518 bacs OMR, 6 660 bacs OMA et 51 864 bacs EMR sont en service.

### 3.1.3 Les Points de Regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). Dans le cas où des bacs individuels ne peuvent être déployés, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAV ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2022, 186 PR sont en service, contre 227 un an plus tôt.

### 3.1.4 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2022, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

- 412 conteneurs aériens dont 261 conteneurs verre et 94 conteneurs JRM, 33 OMR et 24 EMR/JRM ;
- 332 points d'apport volontaire enterrés composés de :
  - 261 colonnes verre ;
  - 80 colonnes JRM ;
  - 586 colonnes OMR ;
  - 315 colonnes EMR/JRM

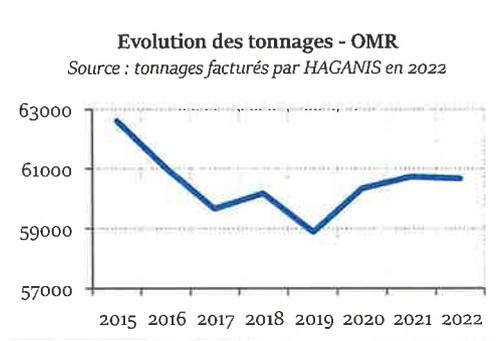
## 3.2 Les tonnages collectés

### 3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Première année de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri, 2022 est marquée par une stabilité des tonnages d'OMR par rapport à 2021. Toutefois, la population métropolitaine ayant progressé de près de 5000 habitants entre 2021 et 2022, on constate une baisse significative de la production moyenne d'OMR par habitant et par an (- 6kg).

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	60 176	0,9%	-10,5%	268,9
2019	226 287	58 881	-2,2%	-12,4%	260,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4
2021	225 586	60 732	0,6%	-3,0%	269,2
2022	230 515	60 671	-0,1%	-0,6%	263,2

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.2 Les matériaux recyclables

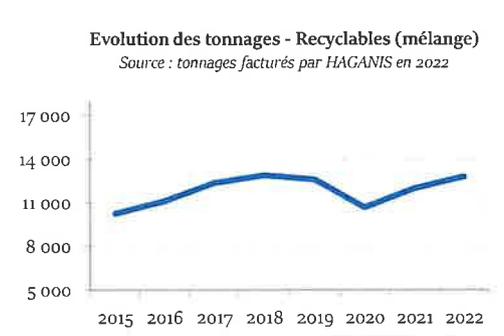
Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les journaux, revues et magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

### 3.2.2.1 Recyclables en mélange

Les tonnages de recyclables en mélange sont en hausse significative en 2022, conséquence du déploiement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT).

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	12 872	4,2%	38,8%	57,5
2019	226 287	12 603	-2,1%	35,9%	55,7
2020	221 489	10 658	-15,4%	14,9%	48,1
2021	225 586	11 965	12,3%	16,7%	53,0
2022	230 515	12 793	6,9%	15,0%	55,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

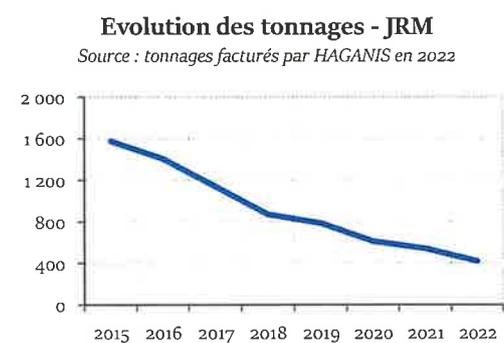


### 3.2.2.2 Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Les nouveaux modes de consommation de la presse via le numérique et le non-remplacement des conteneurs aériens dédiés à la collecte des JRM entraîne la confirmation en 2022 de la diminution continue de ce flux au profit de la collecte en mélange.

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	226 287	787	-9,7%	-66,5%	3,5
2020	221 489	613	-22,1%	-73,9%	2,8
2021	225 586	542	-11,6%	-65,6%	2,4
2022	230 515	418	-22,8%	-70,3%	1,8

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

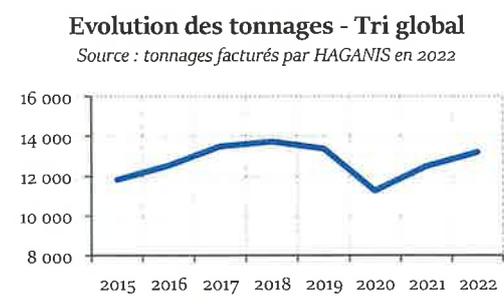


### 3.2.2.3 Tri global

De manière générale, les quantités d'emballages et papiers collectées en 2022 sont en hausse par rapport à l'année précédente (+5,6 %). Cette hausse s'explique par l'impact de la campagne sur l'Extension des Consignes de Tri (ECT).

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	13 744	1,8%	18,3%	61,4
2019	226 287	13 390	-2,6%	15,2%	59,2
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9
2021	225 586	12 507	11,0%	5,7%	55,4
2022	230 515	13 211	5,6%	5,4%	57,3

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

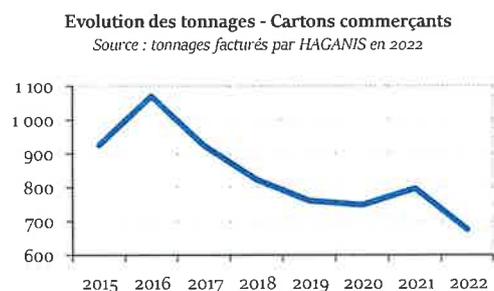


### 3.2.2.4 Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Une baisse significative des tonnages des cartons produit par les commerçants du centre-ville de Metz est constatée en 2022. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette évolution (évolution des modes de consommation, hausse du coût de vie...).

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	226 287	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4
2021	225 586	797	6,4%	-13,9%	3,5
2022	230 515	676	-15,2%	-36,9%	2,9

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.3 Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte.

#### 3.2.3.1 Verre collecté en apport volontaire

La hausse des tonnages du verre semble être liée à la hausse de la population (+ 5000 habitants environ). Cependant la production moyenne de verre par habitant/ an reste stable.

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	6 075	2,2%	6,0%	27,1
2019	226 287	5 974	-1,7%	4,3%	26,4
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2
2021	225 586	6 288	0,8%	7,9%	27,9
2022	230 515	6 351	1,0%	7,0%	27,6

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

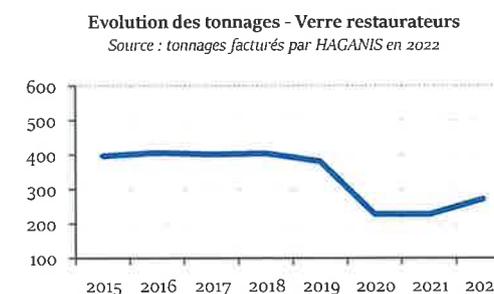


#### 3.2.3.2 Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Après une stabilité en 2021, le verre collecté auprès des commerçants progresse de 19,6% en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par une reprise d'activité post COVID proche de la normale dans les restaurants.

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	226 287	382	-5,7%	-15,9%	1,7
2020	221 489	228	-40,3%	-49,8%	1,0
2021	225 586	228	0,0%	-42,7%	1,0
2022	230 515	273	19,6%	-33,0%	1,2

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.4 Les encombrants

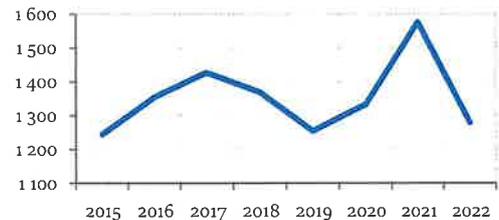
Après 2 années consécutives de hausse des tonnages collectés pour les encombrants, la tendance 2022 marque le retour à une situation normale (avant COVID).

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	1 369	-4,1%	-16,0%	6,1
2019	226 287	1 255	-8,3%	-23,0%	5,5
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0
2021	225 586	1 576	18,1%	26,6%	7,0
2022	230 515	1 279	-18,9%	-5,6%	5,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

Evolution des tonnages - Encombrants

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



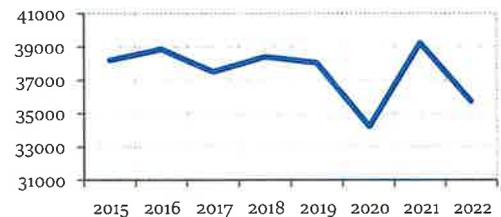
### 3.2.5 Les déchèteries

Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%
2021	39 230	14,7%	2,7%
2022	35 752	-8,9%	-8,0%

Evolution des tonnages - Déchèteries

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



En 2022, les quantités de déchets collectées en déchèteries sont orientées à la baisse. Cette évolution s'explique principalement par :

- Le recul des déchets verts (- 22% soit 1 896 tonnes) du fait des conditions climatiques exceptionnelles constatées durant l'été 2022 ;
- Les déblais et gravats (-9% soit 1 004 tonnes).

### Fréquentation par déchèterie

On observe une baisse généralisée de la fréquentation en déchèterie (-10%) en 2022. Cela s'explique en grande partie par l'épisode de canicule qui a entraîné une réduction considérable des déchets verts. Seule la déchèterie de Vernéville enregistre une hausse de fréquentation.

Nombre de visiteurs par déchèterie	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Marly	121 096	129 713	101 765	126 439	96 989	-23%
Metz Borny	89 041	91 857	70 287	86 064	75 238	-13%
Metz Magny	82 873	88 294	67 186	84 081	79 129	-6%
Metz Nord	73 897	80 239	66 851	77 935	64 124	-18%
Montigny-Lès-Metz	75 614	78 244	65 049	72 506	69 752	-4%
Ars-Sur-Moselle	74 156	76 489	63 607	72 506	70 544	-3%
Peltre	29 508	26 919	24 981	27 059	27 203	1%
Vernéville	23 981	23 058	19 407	20 022	24 885	24%
<b>Total 8 déchèteries</b>	<b>546 185</b>	<b>594 813</b>	<b>479 133</b>	<b>566 612</b>	<b>507 864</b>	<b>-10%</b>

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

Évolution en baisse : moins de déchets produits

Évolution en hausse : plus de déchets produits

Le détail des flux de déchèterie est présenté ci-après.

Flux déchèterie	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Déchets incinérables	4 745	4 147	3 487	3 996	3 899	-97 T
Cartons	646	661	581	718	732	14 T
Déblais-Gravats	9 642	10 167	9 298	10 625	9 621	-1 004 T
Plâtre	620	855	789	857	795	-62 T
Bois	4 196	5 339	5 115	5 643	5 659	16 T
Déchets verts	8 354	7 487	6 647	8 621	6 725	-1 896 T
Déchets non incinérables	6 663	5 768	4 992	5 179	5 106	-73 T
Métaux	1 833	1 909	1 767	1 861	1 681	-180 T
Batteries	26	18	20	19	5	-14 T
Huiles de vidange	50	58	41	48	55	7 T
Huiles alimentaires	16	14	9	6,7	0	-7 T
Déchets diffus spécifiques	221	220	195	252	247	-5 T
Radiographies	1	0,8	1,9	1,1	0	-1,1 T
Emballages souillés	6	25	24	29	29	0 T
Pneumatiques	120	122	129	129	126	-3 T
Tubes fluorescents	5	6,8	5,4	6	3	-3 T
Piles	10	10	11	10	10	0 T
D3E	1 026	1 023	950	1 076	900	-176 T
Huisseries	122	106	78	43	47	4 T
Livres	23	17,3	18	20	16	-4 T
Cartouches	/	/	/	0,6	1	0,4 T
Textile-Linge-Chaussures	83	94	56	89	93	4 T

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 3.2.6 Les déchets verts municipaux

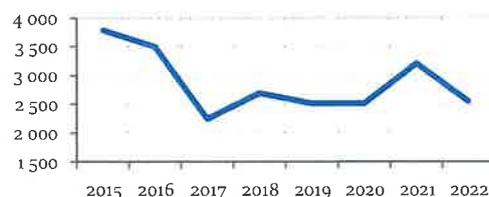
La météo défavorable (été très sec) en 2022 a conduit à une baisse des tonnages des déchets verts (-20%).

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%
2021	3 211	27,9%	-15,2%
2022	2 556	-20,4%	-27,0%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

Evolution des tonnages - Déchets verts municipaux -

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.7 Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Eurométropole de Metz	2016	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2016
Population SINOE	220 265	223 798	226 287	221 489	225 586	230 515	2,2%	4,8%
<b>Tonnages</b>								
OMR	61 027	60 176	58 881	60 342	60 732	60 671	-0,1%	-0,6%
Tri	13 603	14 567	14 151	12 020	13 305	13 887	4,4%	2,1%
Verre	6 345	6 480	6 356	6 469	6 516	6 624	1,7%	4,4%
OMA	80 975	81 223	79 388	78 831	80 553	81 181	0,8%	0,3%
Encombrants	1 355	1 369	1 255	1 334	1 576	1 279	-18,9%	-5,6%
Déchèteries	38 879	38 408	38 048	34 216	39 230	35 752	-8,9%	-8,0%
DMA	121 209	121 000	118 691	114 381	121 359	118 212	-2,6%	-2,5%
Évolution DMA N/N-1	0,1%	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,1%	-2,6%		
<b>Ratio kg/hab.</b>								
OMR	277	269	260	272	269	263	-2,2%	-5,0%
Tri	62	65	63	54	59	60	2,1%	-2,5%
Verre	29	29	28	29	29	29	-0,5%	-0,2%
OMA	368	363	351	356	357	352	-1,4%	-4,2%
Encombrants	6	6	6	6	7	6	-20,6%	-9,8%
Déchèteries	177	172	168	154	174	155	-10,8%	-12,1%
DMA	550	541	525	516	538	513	-4,7%	-6,8%
Évolution DMA N/N-1	0,3%	-0,4%	-3,0%	-1,5%	4,2%			

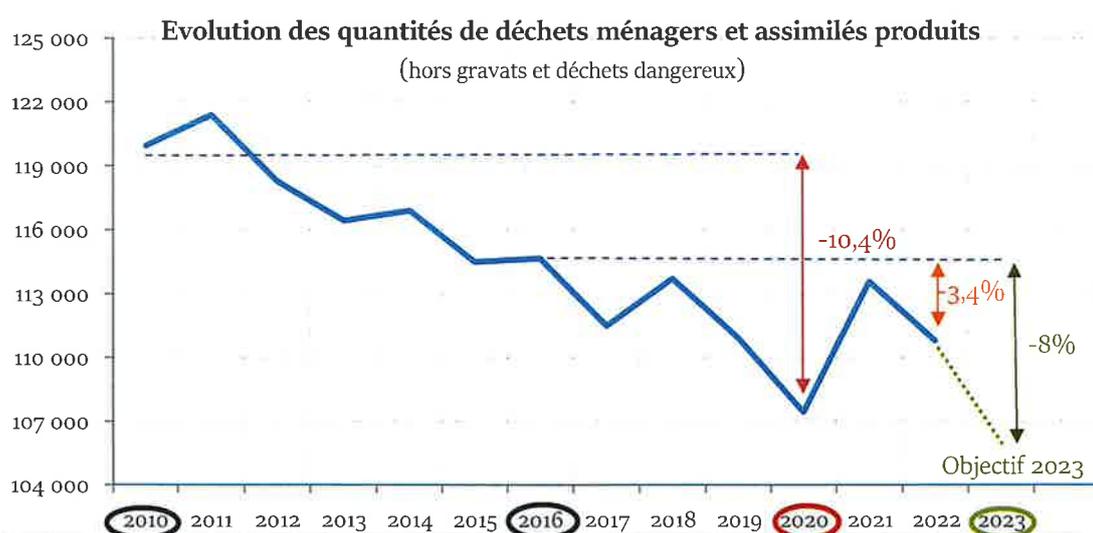
Source : Direction du Cycle des Déchets Eurométropole de Metz - Exercice 2022

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

\*\*\* DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

Avec la fin de la crise COVID, les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés collectées sont à nouveau orientées à la baisse (-2.6%) après une période de hausse en 2021. Pour atteindre les objectifs 2023 du PLPDMA, cette baisse devra se poursuivre et s'amplifier. En effet, par rapport aux objectifs de baisse (8% entre 2016 et 2023), en 2022 la baisse observée s'établit à -3,4%.



### 3.3 Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par HAGANIS accueillent majoritairement les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels en direct. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de l'Eurométropole de Metz mais ceux entrant sur les installations de traitement.

#### 3.3.1 Le centre de tri

Les tonnages " sortie centre de tri " 2022 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont les suivants :

**UTM (Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS)**

Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	18 231	Carton	6 771	37,1%	Rolf Kühl (Allemagne), Paprec, Citraval, Ecophyse, Gemdoub (25)
		JRM	4 180	22,9%	Norske Skog (88)
		Gros magasin	1 128	6,2%	Rolf Kühl (Allemagne) et Ecophyse (37), Citraval
		PET clair	962	5,3%	Valorplast (55), Suez
		PE-PP	416	2,3%	Valorplast (55), WPT, Suez, Veolia, Granuloplast (01)
		Films plastiques	286	1,6%	Suez
		Acier	464	2,5%	Arcelor Mittal (59), Derichebourg (57) et LFM (57)
		Briques alimentaires	254	1,4%	Rolf Kühl, Lucart (88)
		Aluminium	103	0,6%	Derichebourg (57), LFM (57), Paprec et Suez
		Flux de développement	210	1,2%	Citeo
		Refus de tri	3 458	19,0%	Valorisation énergétique HAGANIS et en CSR (pour les refus de tri en provenance de CITRAVAL et Paprec)

18 231 tonnes ont été triées, ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 14 773 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 458 tonnes de refus de tri.

### 3.3.2 L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

En 2022, la performance de l'UVE d'HAGANIS s'établit à un niveau très élevé, soit précisément 99,8% contre 92% en 2021.

Entrant		Sortant		Sous-produits	
Flux	Tonnages	Flux	Quantités	Flux	Tonnages
OMR	104 980	Évacués en ISDND (t)	0	Mâchefers	16 656
		Incinérés (t)	110 591	Métaux ferreux	2 143
		Energie livrée (MWh)	210 669	Métaux non ferreux	235
DIB	4 338	Dont tonnes-équivalent pétrole (tep)	18 114	REFIOM	1 223
		Vapeur (t)	296 533	Cendres	1 306
				Produits sodiques résiduaire	606

Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS

### 3.3.3 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont les suivantes :

Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement (Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS)
Déblais -gravats	9 621	26,9%	Transférés et stockés par l'Unité de Traitement des Déchets Inertes, avant valorisation par criblage-tri-concassage
Déchets verts	6 725	18,8%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
Bois	5 659	15,8%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
Déchets non incinérables	5 106	14,3%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND1 (Suez, 57)
Déchets incinérables	3 899	10,9%	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS avant valorisation énergétique à l'UVE ou enfouissement en ISDND1 (Suez, 57)
Métaux	1 681	4,7%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Eska-Derichbourg (57) et Orne Métaux (57)
DEEE	900	2,5%	Collectés et valorisés par Paprec pour l'éco-organisme Ecologic
Plâtre	795	2,2%	Transférés, stockés et triés à la PAVD avant valorisation matière
Carton	732	2,0%	Transférés et conditionnés par Citraval (57)
Déchets diffus spécifiques	244		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
Pneumatiques	126		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur
TLC	93		Collectés et valorisés par Tri d'Union
Huile de vidange	55		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
Huisseries	47		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
Emballages souillés	29		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
Livres	16	1,8%	Collectés et valorisés par Recyclivres
Huiles alimentaires	11,3		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
Piles	10		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
Tubes fluorescents	6,1		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
Batteries	5		Transportées par HAGANIS et valorisées par Eska-Derichbourg (57)
Cartouches	1,3		Collectées et valorisées par Collectors
Radiographies			Collectées et valorisées par Recycl-M
<b>Total</b>	<b>35 764</b>	<b>100%</b>	

1 : ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

### 3.3.4 La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

En 2022, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 44 092 dépôts de déchets (-6,6% par rapport à 2021), générant 66 695 tonnes de déchets (-9,5% par rapport à 2020). Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types de matériaux :

Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs (Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS)
Déchets verts	11 216	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais - Gravats	14 685	Valorisation matière : UTDI HAGANIS
Sables	93	Valorisation matière : HAGANIS
Non incinérables	10 679	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	8 167	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	6 399	Panneautier : Kronospan (Luxembourg) Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
Bois A et Abio	4 644	Valorisation énergétique : UEM (57), Soven (57)
Incinérables	4 746	Stockage : ISDND Suez (57)
Encombrants	2 996	Sur-tri HAGANIS
Plâtre	1 439	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placoplâtre (93)
Balayures	1 418	Valorisation matière : Lingenheld (57)
Huisseries	58	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	57	Valorisation matière : Citraval
DEEE	50	Valorisation matière : Paprec (54)
Métaux	49	Valorisation matière : Eska- Derichebourg (57)
Total	<b>66 695</b>	

## 4 Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usages.

### 4.1 Observations générales

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 109,48 € HT soit une hausse de 0,8% par rapport au coût aidé 2021. Le coût aidé moyen à la tonne collectée et traitée s'élève à 229,98 € HT soit +5,3% par rapport au coût aidé 2021. Cette hausse s'explique par une baisse des tonnages (-2 836 T entre 2021 et 2022) et un coût de service en hausse.

#### Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 41,53 % et 33,85 % soit 12,46 M€ et 10,16 M€. Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 11,91 % (3,27 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 3,26 % (977 K€). Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,8 M€ (6 % des charges 2022).

## Les produits

45,86 % des produits (2,19 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées majoritairement pour le flux Recyclables (1,84 M€).

Les produits industriels liés à la revente des matériaux issus du tri des déchets recyclables sont en hausse de 34% par rapport à 2021. Ils s'établissent à 2,51 M€.

Année 2022	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	230 515	230 515	230 515	230 515	230 515	230 515	230 515	230 515	230 515
Population totale desservie	230 515	230 515	230 515	230 515	230 515	230 515	243 228	230 515	230 515
Tonnage global collecté	60 671	13 887	273	6 351	81 182	1 346	26 130	2 557	111 215
Charges de structure	880 912	469 527	6 962	52 720	1 410 121	45 394	334 912	10 237	1 800 664
Communication	222 588	456 807	-	61 279	740 674	-	-	-	740 674
Prévention	201 885	18 232	2 687	9 020	231 824	2 687	56 166	6 141	296 818
Pré-collecte	2 025 626	1 207 656	-	343 856	3 577 138	-	-	-	3 577 138
Collecte	6 623 044	3 613 752	86 191	384 299	10 707 286	431 253	1 228 893	100 247	12 467 679
Transfert/transport	-	-	2914	67 430	70 344	-	907 077	-	977 421
Traitement		2 326 205	14465	-	2 340 670	258 859	2 627 545	49 844	5 276918
Enlèvement et traitement des déchets dangereux							291 687		291 687
Reg. Incinération - énergie	4 593 792	-	-	-	4 593 792	-	-	-	4 593 792
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>14 547 847</b>	<b>8 092 179</b>	<b>113 219</b>	<b>918 604</b>	<b>23 671 849</b>	<b>738 193</b>	<b>5 446 280</b>	<b>305 038</b>	<b>30 022 791</b>
Total produits industriels	1 804	1 809 910	95 591	140 382	2 047 687	-	466 911	-	2 514 598
Soutien accordé par les sociétés agréées	193 717	1 842 434	3 265	75 556	2 114 972	6 086	73 471	-	2 194 529
Autres aides et subventions	37 263	20 113	291	2 239	59 906	1 942	14 225	422	76 495
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>232 784</b>	<b>3 672 457</b>	<b>99 147</b>	<b>218 177</b>	<b>4 222 565</b>	<b>8 028</b>	<b>554 607</b>	<b>422</b>	<b>4 785 622</b>
<b>Coût aidé HT</b>	<b>14 315 063</b>	<b>4 420 046</b>	<b>13 747</b>	<b>700 429</b>	<b>19 449 285</b>	<b>730 166</b>	<b>4 891 673</b>	<b>166 047</b>	<b>25 237 171</b>
TEOM	16 896 821	5 290 377	17 107	811 509	23 015 814	875 717	5 963 786	192 414	30 047 731
Redevance spéciale et assimilés	659 708	269 458	-	-	929 166	-	15 088	-	944 254

Source : matrice des coûts 2022 sur SINOE / ADEME

L'analyse globale de la matrice des coûts du service métropolitain de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2022 met en lumière les principales évolutions suivantes :

- Hausse de la population (+4 929 habitants)
- Globalement une augmentation des charges de +3,4% résultant des principales évolutions suivantes :
  - Hausse des charges de communication (+76%) liée à la campagne sur l'ECT ;
  - Hausse des charges de pré-collecte (+308 k€) notamment due à l'investissement de la collectivité en PAV ;
  - Hausse des charges de collecte (+319 k€) qui résulte des tarifs applicables au nouveau marché public de collecte des équipements d'Apport Volontaire ;
  - Baisse des charges de traitement (-2,8%) que l'on peut imputer à la baisse des tonnages ;
- Hausse des produits industriels (+33,6%) en raison de la forte progression conjoncturelle des cours de reprise des matériaux revendu par la métropole après tri ;
- Hausse du coût aidé (+1,3% soit 317 k€ de plus) qui s'explique par une augmentation des charges plus importante que la hausse des produits.

## 4.2 Analyse globale

Coût aidé 2022	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	14 315 065	4 419 722	14 072	700 427	19 449 286	730 165	4 891 673	166 046	25 237 170
€ HT / hab	62,10	19,17	0,06	3,04	84,37	3,17	21,22	0,72	109,48
€ HT / tonne	235,41	334,55	14,83	110,97	695,76	542,47	198,13	101,25	229,98

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 54,6 % des tonnages globaux et 52,4 % des coûts totaux.

Année 2022	Part du coût aidé HT	Part des tonnages
OMR	52,4%	54,6%
Recyclables	29,0%	12,5%
Déchets des professionnels	0,7%	0,2%
Verre	3,1%	5,7%
Encombrants	3,5%	1,2%
Déchets des déchèteries	9,9%	23,5%
Déchets des collectivités	1,6%	2,3%

Les tonnages globaux sont orientés à la baisse -1,73 %. Ce recul s'explique par la baisse des tonnages dans les OMR, les déchèteries et les encombrants. Par ailleurs, du fait de l'extension des consignes de tri et d'une campagne de communication renforcée, les tonnages des recyclables et du verre sont en hausse.

Dans sa globalité le coût aidé TTC par habitant progresse de 1,7% en 2022. Cette hausse est portée par l'évolution du coût aidé dans les OMR (+4,5%) et des déchèteries (+2,2%).

	Coût aidé TTC/habitant		Evolution des coût 2021/2022	Evolution des tonnages 2021/2022
	2021	2022		
OMR	63,09	65,90	4,5%	-0,10%
Recyclables	22,03	20,70	-6,0%	4,37%
Verre	3,23	3,16	-2,2%	1,01%
Déchèterie	22,77	23,26	2,2%	-8,66%
Encombrants	3,53	3,42	-3,1%	-20,07%
<b>Total (hors encombrants)</b>	<b>111,12</b>	<b>113,02</b>	<b>1,7%</b>	<b>-1,73%</b>

## 4.3 Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM pour 2022 a été fixé par le Conseil Métropolitain du 08/03/2021 à 9,25%.

La Redevance Spéciale représente une recette de 944 254 € soit une hausse de 7,3% par rapport à 2021.